



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Plan National

de mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies pour les droits de l'Homme et les entreprises

Propositions d'action N°1

Actions en cours	Ministère responsable
La France participe aux travaux du « groupe intergouvernemental des Nations Unies chargé de l'élaboration d'un instrument international contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'Homme », sous réserve que les paramètres définis avec nos partenaires de l'Union européenne soient pris en compte afin de veiller à ce que le processus respecte bien le consensus et l'intégrité des PDNU (application à toutes les entreprises, consultations de celles-ci, prise en compte des PDNU).	MAEDI
Elle promeut avec le <u>Groupe des amis du paragraphe 47 de la Déclaration de Rio + 20</u> le renforcement du rapportage des entreprises en matière environnementale, sociale et de gouvernance, notamment dans la mise en œuvre des <u>Objectifs du Développement Durable adoptés le 25 septembre 2015</u> .	MAEDI/MEEM
Elle incite les Etats à ratifier et appliquer les conventions, notamment fondamentales, de l'OIT, en utilisant pleinement le système de supervision des normes.	MAEDI/TRAVAIL



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Elle travaille à renforcer la prise en compte de la question du travail décent, de la sécurité au travail et des chaînes de valeur dans le cadre du G20, notamment en coopération avec la présidence allemande 2016-17, et à poursuivre les engagements sur les PDNU pris dans le cadre du G7 en 2015, ainsi que ceux de la Conférence internationale du travail qui s'est tenue en juin 2016 et dont un des trois thèmes était « Chaînes d'approvisionnement et travail décent ».	MAEDI/TRAVAIL /MINEFI
Elle contribue activement aux activités de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, notamment les travaux sur la diligence raisonnable (textile, finance) et au renforcement des Principes directeurs à l'occasion du 40ème anniversaire (juin 2016 et au-delà).	MINEFI
Elle agit, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, pour la mise en œuvre du PIDESC.	MAEDI
Le gouvernement français et les entreprises s'engagent à prendre en compte les impacts de toutes leurs actions sur les populations des territoires sur lesquels ils interviennent, en France et dans le monde, conformément à l'obligation de protéger prévue par le PIDESC.	MAEDI/MINEFI
Poursuivre la sensibilisation des ambassades à la vigilance sur le comportement des acteurs économiques français en termes de respect de droits de l'Homme et de l'environnement conformément aux Principes directeurs des Nations Unies, à travers notamment le guide sur la RSE diffusé à tous les postes diplomatiques par le Ministère des affaires étrangères et du développement international depuis 2015.	MAEDI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Mise en œuvre des PDNU dans la lutte contre le changement climatique, suite aux engagements pris lors de la COP 21.	MEEM
Œuvrer en faveur d'un renforcement de la coopération entre l'OMC et l'OIT afin de permettre une meilleure intégration des normes sociales internationales pour des procédés et des méthodes de production responsables (qui visent par exemple à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé) dans un objectif de promouvoir un terrain équitable tout en tenant compte des cadres et réglementations existants.	MINEFI/TRAVAIL

Propositions d'action N°2

Actions en cours	Ministère responsable
Intégration de la dimension « droits de l'Homme » dans le rapportage extra-financier à la faveur de la transposition de la directive européenne 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations non financières relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.	MINEFI
Promotion de la notion de devoir de vigilance au niveau européen, en vue de l'adoption d'un cadre commun sur la base du cadre législatif adopté en France.	MAEDI/MINEFI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Transposition de la directive européenne sur le secret des affaires en veillant à préserver le secret des affaires tout en assurant la nécessaire transparence des activités et des comportements des entreprises et la protection des lanceurs d'alerte agissant dans une optique d'intérêt général.	MINEFI
---	--------

Le SGAE pourra appuyer ces travaux et relayer leurs diffusions, pour les ministères désignés comme chefs de file, afin de garantir la nécessaire coordination interministérielle s'agissant des sujets européens ainsi que leur instruction auprès des institutions européennes.

Propositions d'action N°3

Actions en cours	Ministère responsable
La France s'engage à promouvoir les Principes directeurs des Nations Unies dans ses relations d'échange avec les autres Etats et réaffirme son attachement à la hiérarchie des normes à l'occasion d'accords commerciaux d'investissement.	MAEDI
et à vérifier la compatibilité de tout accord de commerce ou d'investissements avec le droit international des droits de l'Homme (DIDH).	MAE/MINEFI
A poursuivre les propositions faites à la précédente Commission européenne (en mars 2013) pour renforcer les normes sociales et environnementales dans les accords de libre-échange et le suivi de leur application, en liaison avec les partenaires européens soutenant cette démarche.	MINEFI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

A défendre un nouveau modèle européen de chapitre investissement dans l'ensemble des négociations commerciales de l'UE et transposer à terme cette approche dans les traités bilatéraux français afin de renforcer le droit à réguler des Etats et à réformer en profondeur les procédures de règlement des différends investisseurs-Etats.	MINEFI
A contribuer au débat pour une véritable cour multilatérale permanente dédiée aux litiges d'investissement.	MAE/MINEFI
Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Veiller au respect des recommandations formulées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, dans son avis du 24 juin 2016.	MAE/MINEFI
S'engager à promouvoir la réalisation d'études d'impact ante et post-accord, conditionner tout accord de libre-échange à l'inclusion de clauses droits de l'Homme ainsi qu'à l'inscription des Principes directeurs des Nations Unies comme prioritaires dans le droit.	MINEFI
S'assurer que les chapitres relatifs au développement durable des accords de libre-échange de l'UE soient contraignants et opposables au mécanisme de règlement des différends de l'accord.	MINEFI
Favoriser les entreprises vertueuses en favorisant l'accès aux marchés français et européen aux biens et services produits dans des conditions respectant les droits de l'Homme.	MINEFI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Initier une réflexion sur les conséquences du non-respect des droits de l'Homme et leur prise en compte dans les politiques de lutte contre la concurrence déloyale.	MINEFI
Contribuer au débat pour la reconnaissance dans l'Union européenne de la notion de groupe de sociétés.	MINEFI/JUSTICE

Le SGAE pourra appuyer ces travaux et relayer leurs diffusions, pour les ministères désignés comme chefs de file, afin de garantir la nécessaire coordination interministérielle s'agissant des sujets européens ainsi que leur instruction auprès des institutions européennes.

Propositions d'action N°4

Actions en cours	Ministère responsable
Engagement de l'Etat et des collectivités locales à promouvoir et respecter les PDNU dans l'ensemble de leurs activités à la fois en tant que législateur, employeur et producteur.	MINEFI
Engagement de l'Etat à faire respecter par les entreprises dans lesquelles il a une participation les droits de l'Homme et de l'environnement.	MINEFI
Assurer le respect des PDNU et autres textes internationaux reconnus dans les guides de déploiement des marchés publics, dans les politiques d'achats publics et dans la formation des acheteurs.	MEEM
Accompagner la mise en œuvre de la loi relative au devoir de vigilance des entreprises	MINEFI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Engagement à pourvoir les services de l'Etat des moyens financiers et matériels permettant le contrôle de l'application des PDNU.	MINEFI
Encourager la centralisation de ressources documentaires à destination des acteurs économiques, par exemple à travers une « Plateforme numérique entreprises et droits de l'Homme » afin d'en faciliter l'accès.	MINEFI

Propositions d'action N°5

Actions en cours	Ministère responsable
COFACE	
COFACE Garanties publiques et le ministère de l'Economie et des Finances étudient actuellement la possibilité de mettre en place un module informatique permettant l'extension des contrôles, pour mettre en évidence secteurs d'activité ou pays sensibles, du moyen/long terme aux produits de court terme. Cette procédure permettrait d'assurer une conformité avec les Principes directeurs des Nations Unies à travers une revue de toutes les opérations d'assurance-crédit permettant d'évaluer s'il existe un risque en matière de droits de l'Homme.	MINEFI
Maintenir les efforts de visibilité et d'accès aux informations relatives à la <i>diligence raisonnable</i> environnementale et sociale - dont les droits de l'Homme - sur son site internet.	MINEFI
AFD	
Pour l'instruction des projets dans les industries extractives, veiller à l'adhésion des bénéficiaires des financements à l'ITIE, sans exclure de fait ceux qui respecteraient (sans adhésion formelle du pays d'origine) les principes de l'ITIE.	MINEFI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Contribuer à la mise en œuvre d'une protection sociale universelle et à la promotion d'initiatives en vue du développement de l'emploi décent (création d'emplois décents et développement des compétences ; formation et transition vers des emplois durables), en cohérence avec le partenariat de l'AFD avec le Bureau International du Travail et les axes du partenariat BIT-France qui a été signé.	MINEFI
Mettre en place un dispositif de gestion des plaintes et réclamations en matière environnementale et sociale.	MINEFI
Renforcer les critères RSE et droits de l'Homme dans 80% des appels d'offres de travaux à fort impact environnemental et social à venir.	MINEFI
Réduire les inégalités femmes – hommes dans les opérations financées par l'AFD ¹ .	MINEFI
Renforcer l'aspect « droits de l'Homme » dans les clauses sociales.	MINEFI
S'assurer du respect de la politique à l'égard des Juridictions non coopératives.	MINEFI
Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Pour le financement des opérations, l'AFD et la Coface mettent en œuvre les moyens nécessaires pour sensibiliser les entreprises aux Principes directeurs de l'OCDE.	MINEFI/MAEDI
A l'AFD, conditionner le financement d'une entreprise à la présence ou, à défaut, à l'engagement de mettre en place un <i>reporting</i> extra-financier et un plan de vigilance (RSE) relatifs aux projets ou à la mise en application des standards du pays hôte, ou internationaux.	MINEFI/MAEDI

¹ Dans le cadre de son cadre d'intervention transversal sur le Genre, l'AFD s'est engagée à ce qu'au moins 50 % des opérations financées dans les états étrangers à l'horizon 2017 reçoivent la note 1 ou 2 du marqueur Comité d' Aide au Développement de l'OCDE sur l'égalité femmes-hommes (à l'exception des financements AFD apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de ligne de crédit non affectée). En 2015, 39,4% répondaient à ces critères.



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Propositions d'action N°6

Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Réaliser des analyses croisées risques-pays et risques sectoriels.	MINEFI
Mener une réflexion collective sur les analyses de risques.	MINEFI
Envisager la création d'une « base de données couplant les informations des ambassades et celles issues d'autres sources (milieux d'affaires, organisations internationales, syndicats, ONG, etc.). ».	MINEFI/MAEDI
Elaborer et diffuser un document pédagogique synthétique comparant les principaux textes internationaux en mettant en œuvre des moyens adéquats, notamment sur les sites Internet des principales administrations concernées.	MINEFI/MAE
Continuer à diffuser la brochure d'information et à sensibiliser les ambassades.	MAEDI
Former, notamment du personnel de l'Etat et de celui des collectivités locales, sur les responsabilités des entreprises vis-à-vis des droits de l'Homme et de l'environnement (écoles de commerce, écoles d'ingénieur, magistratures...).	MAEDI/MEEM/ MINEFI/TRAVAIL

PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Propositions d'action N°7

Tous secteurs	Ministère responsable
Renforcer la vigilance notamment dans les secteurs et les pays à risques en matière de droits de l'Homme.	MINEFI/MAEDI
Inciter les entreprises françaises, en fonction de leur taille, à l'élaboration et la mise en œuvre effective de plan de vigilance.	MINEFI/MAEDI
Capitaliser les constats du « Rapport sur le secteur textile-habillement » du PCN France et engager un travail de promotion et d'adaptation d'application de ses recommandations à tous les secteurs d'activité.	MINEFI
Secteur agricole et alimentaire	
Actions en cours	Ministère responsable
Inciter les Etats partenaires à appliquer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) et les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (RAI).	MINEFI/MINAG RI
Intégrer les recommandations du « Guide d'analyse ex ante des projets d'investissements agricoles à emprise foncière » aux procédures de diligence foncières, sociales et environnementales de l'AFD.	MINEFI/MINAG RII



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Veiller au respect des RAI et des VGGT par les acteurs économiques français à l'étranger. Des actions de formation sur la mise en œuvre de ces principes et directives seront mises en œuvre à destination du personnel de l'Etat (Ambassades et services économiques) et de ses opérateurs.	MINEFI/MAEDI
Le domaine du textile/habillement	
Actions en cours	Ministère responsable
Poursuivre la dissémination du Rapport du PCN du 2 décembre 2013 et le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations par la filière du textile et de l'habillement française et la grande distribution.	MINEFI
Finaliser le guide de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement du textile, de l'habillement et de la chaussure.	MINEFI
Promouvoir la mutualisation des audits par les donneurs d'ordres, à travers le groupe de travail mis en place par le Ministère du travail avec les acteurs concernés, en coopération avec l'OIT et en lien avec les initiatives à l'étude au sein de l'OCDE et de la Commission européenne.	TRAVAIL
Examiner la possibilité de soutenir le fonds « Vision Zero » suite à la déclaration d'Elmau du G7.	TRAVAIL



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Le domaine extractif	
Actions en cours	Ministère responsable
Mettre en place un processus ambitieux pour la candidature de la France à l'ITIE.	MINEFI
Sensibiliser les entreprises françaises sur les obligations leur incombant dans le cadre de l'exercice du devoir de vigilance sur les chaînes d'approvisionnement en minerais, sur la base des initiatives réglementaires pertinentes (OCDE, règlement européen minerais de conflit, loi sur le devoir de vigilance).	MINEFI/MAEDI
Le secteur financier	
Actions en cours	Ministère responsable
Promouvoir en France comme en Europe les politiques d'investissements prenant en compte le devoir de vigilance mettant en avant les principes et les pratiques des investisseurs institutionnels.	MINEFI
Promouvoir les initiatives et engagements pris par le secteur financier en particulier ceux relevant des principes de l'Équateur et du Thun-Group.	MINEFI
Étudier l'extension du reporting ESG des investisseurs institutionnels en Europe aux questions des droits de l'Homme.	MINEFI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Propositions d'action N°8

Actions en cours	Ministère responsable
Encourager et valoriser les engagements pris par les entreprises pour respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'Homme.	MINEFI
Encourager l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies ou à d'autres initiatives volontaires telles que l'ISO 26 000, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme, etc., qui jouent un rôle pour la diffusion des Principes directeurs des Nations Unies.	MAEDI
Renforcer la formation des salariés sur les enjeux relatifs aux droits de l'Homme et entreprises.	MINEFI
Suivre l'avis du Ministère des affaires étrangères et du développement international pour les entreprises opérant en situation de conflit / zones de haut risques.	MINEFI
Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Suivre la mise en œuvre et prendre les mesures d'application éventuelles de la législation prévoyant la publication par certaines entreprises de plans de vigilance portant sur les risques associés aux filiales et aux sous-traitants tout au long de la chaîne de valeur.	MINEFI
Contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.	MEEM



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Renforcer la prise en compte du respect des droits de l'Homme dans les critères d'achat.	MEEM
Promouvoir le dialogue social et l'expression des salariés dans toute la chaîne de valeur comme outils de renforcement des droits de l'Homme.	TRAVAIL

Propositions d'actions N°9

Actions en cours	Ministère responsable
Poursuivre l'effort de formation notamment sur les fonctions « Achats », « Représentation du Personnel », etc.	MEEM/TRAVAIL
Pour inciter au respect de ces règles, des mesures pourront être étudiées avec les entreprises concernant les règles sur les produits autorisés à la consommation et à la vente dans les pays ayant ratifié les Principes directeurs des Nations Unies.	MINEFI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Propositions d'actions N°10

Actions en cours	Ministère responsable
Les points clés de mise en œuvre de la maîtrise des risques sont de :	MINEFI/MEEM
- mener des études d'impact pour de nouvelles activités, nouveaux projets, nouvelles relations commerciales, nouveaux pays...,	
- évaluer régulièrement les risques liés aux droits de l'Homme de toutes les activités de l'entreprise et adopter des plans d'actions de maîtrise des risques identifiés,	
- prendre en compte les enjeux spécifiques à l'activité, aux pays, aux relations commerciales.	
Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Promouvoir la réalisation et la publication d'études d'impact volontaires, en veillant à l'intégration des parties prenantes concernées (le cas échéant par une consultation préalable, libre et informée des populations) et en particulier les titulaires de droits, pour les entreprises qui ne sont pas de fait soumises à l'obligation d'étude d'impact associée à un projet, et assurer le suivi de ces études.	MINEFI/MEEM



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Propositions d'action N°11

Actions en cours	Ministère responsable
Inciter à généraliser et à renforcer le dispositif des Accords-Cadres internationaux incluant un certain nombre de critères en matière de respect des droits de l'Homme, des mesures garantissant un suivi régulier de leur mise en œuvre effective et un mécanisme d'évaluation ex-post.	TRAVAIL

Proposition d'action N°12

Actions en cours	Ministère responsable
Assurer les moyens nécessaires au fonctionnement des instances représentatives du personnel (IRP) pour qu'elles puissent garantir le respect des droits de l'Homme.	TRAVAIL



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Proposition d'action N°13

Actions en cours	Ministère responsable
Poursuivre la mise en place des indicateurs de suivi et communiquer de manière appropriée auprès des parties prenantes externes sur les engagements de l'entreprise et leur mise en œuvre en application des Principes directeurs « entreprises et droits de l'Homme ».	MINEFI
Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Mettre en œuvre les dispositions issues de la transposition en droit français de la directive européenne sur le reporting extra-financier.	MINEFI

Proposition d'action N°14

Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
L'article 113-8 du Code Pénal devrait être complété afin que la décision du parquet de ne pas ouvrir d'enquête à la suite d'une plainte déposée par une victime d'un délit commis par un français à l'étranger puisse faire l'objet d'un véritable recours.	JUSTICE
Poursuivre l'examen des solutions –au plan national et international- répondant au problème du déni de justice que connaissent les plaignants qui cherchent à introduire des procédures judiciaires en vue d'une réparation des préjudices qu'ils ont subis contre des entreprises filiales de groupes dans des pays où les tribunaux ne disposent pas de l'indépendance nécessaire à la manifestation de la Justice, voire où ces plaignants sont menacés.	JUSTICE



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Proposition d'action N°15

Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Consciente du potentiel des PCN pour faciliter l'accès à la remédiation et promouvoir la conduite responsable des entreprises et les Principes directeurs de l'OCDE dans le monde, la France plaide pour le renforcement de l'appui de l'OCDE aux PCN pour faciliter leur coordination, veiller à leur équivalence fonctionnelle, structurer l'échange d'informations et rendre dynamique le réseau des PCN.	MINEFI
Pour que le PCN français puisse continuer à être reconnu comme l'un des plus performants dans la manière de remplir ses missions, et répondre aux nouvelles sollicitations, il est recommandé de donner des moyens de fonctionnement adéquats pour l'exercice de ses missions.	MINEFI
Poursuivre l'engagement du PCN à soutenir les autres PCN et à participer aux revues par les pairs, y compris à mettre en œuvre une revue par les pairs du PCN français.	MINEFI
Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Renforcer les structures de dialogue du PCN avec la société civile en optimisant les modalités prévues par le règlement intérieur (réunion annuelle d'information, réunion de dialogue annuel avec la société civile, recours à son expertise en fonction des besoins).	MINEFI



PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX ENTREPRISES

Proposition d'action N°16

Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Veiller à l'application des normes fondamentales du travail en France et soutenir leur application universelle en incitant à la mise en place, au sein de l'OIT, de mécanismes plus contraignants pour les Etats.	TRAVAIL
Appuyer en particulier les réflexions engagées autour de la cohérence sociale des politiques économiques, financières et commerciales qui devraient conduire à renforcer le poids et l'autorité de l'OIT dans le concert des institutions du système multilatéral ainsi qu'à instaurer des formes de conditionnalité sociale.	TRAVAIL

Propositions d'action N°17

Actions à mettre en œuvre	Ministère responsable
Encourager le développement des mécanismes de réclamation au sein des entreprises, selon les points clés de mise en œuvre suivants :	MINEFI/TRAVAIL
- mise en place de mécanismes de dialogue, de concertation et de réclamation à destination des personnes s'estimant lésées,	
- information sur l'existence de ces mécanismes,	
- le cas échéant, traitement dans les plus brefs délais des réclamations,	
- rendre compte de la mise en œuvre et/ou des résultats de ces mécanismes vis-à-vis des parties prenantes.	